

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos*, le **lundi 17 mai 2021** à compter de **20 h 19**.

À laquelle sont présents par moyen de communication électronique, soit par visioconférence :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absent :

Monsieur Yvon Yelle, conseiller

Est également présent par moyen de communication électronique, soit par visioconférence :

M^e Patrice de Repentigny, greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2021
- 1.5 Charte municipale pour la protection de l'enfant - Adoption
- 1.6 Demande de dons – L'Entraide Familiale de Saint-Rémi – Année 2021
- 1.7 Demande de dons – Apprendre en cœur – Année 2021

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Engagement d'employés salariés étudiants - Délégation à la Directrice générale - Dépôt de document
- 2.2 Appel de candidatures AC-16-2020 - Postes de pompier - MM. David-Alexandre Tessier et Jérôme Painchaud - Autorisation d'engagement

* Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos avec diffusion de l'enregistrement audio sur le site Internet de la Ville dès que possible, le tout en conformité avec les arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux.

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Marché mobile La Caravane des Cultures - Autorisation
- 3.2 Membres du Comité consultatif d'urbanisme – Nominations
- 3.3 Avis de motion - Dépôt du premier projet de règlement numéro V654-2021-17 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Omnibus)
- 3.4 Adoption du premier projet - Règlement numéro V654-2021-17 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Omnibus)
- 3.5 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V654-2021-18 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Puits en milieu urbain)
- 3.6 Adoption du projet - Règlement numéro V654-2021-18 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Puits en milieu urbain)
- 3.7 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V709-2021-00 sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville et remplaçant le règlement numéro V439-03
- 3.8 Dépôt des procès-verbaux relatifs à la consultation publique écrite tenue du 23 avril au 10 mai 2021
- 3.9 Adoption - Règlement numéro V643-2021-02 amendant le règlement numéro V643-2016-00 relatif aux usages conditionnels et son amendement (Concordance au SADR)
- 3.10 Adoption du second projet - Règlement numéro V654-2021-15 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone AR.03)
- 3.11 Adoption - Règlement numéro V654-2021-16 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Concordance au SADR)
- 3.12 Adoption - Règlement numéro V700-2021-02 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux et son amendement (Tarification urbanisme)

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois d'avril 2021 - Dépôt
- 4.2 Dépôt du rapport financier et rapport aux citoyens des faits saillants par la mairesse (Articles 105.1 et 105.2.2 LCV)
- 4.3 Mise à jour des affectations de surplus à divers projets ainsi que du surplus non affecté
- 4.4 Contrat de gré à gré - Fourniture et pose d'éclairage solaire au sol pour diverses pistes cyclables

4.5 Adoption - Règlement numéro V701-2021-01 modifiant le règlement numéro V701-2020-00 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 255 244 \$

5. SERVICE DU GREFFE

5.1 Recensement 2021 - Appui

5.2 Acquisition du lot 4 459 024 (milieu humide) - Autorisation

5.3 Amendement à la résolution numéro 19-01-0017 intitulée : Demande d'acquisition de terrain - Énergir (partie du lot 4 940 530)

5.4 Entente avec le GRAME - Subvention de produits d'hygiène personnelle durables- Autorisation de signature et de paiement

5.5 Entente de partenariat *Point de dépôt officiel* avec L'ARPE-Québec - Autorisation de signature

5.6 Entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres en matière de sécurité incendie - Autorisation de signature

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

21-05-0123

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

21-05-0124

1.4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2021 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2021 soient approuvés, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0125

1.5 CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT - ADOPTION

En mémoire d'Aurore Gagnon, *l'enfant martyr*, et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

ATTENDU que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

ATTENDU que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

ATTENDU qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

ATTENDU qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

ATTENDU qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

ATTENDU qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le conseil de la Ville de Saint-Rémi adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Fortierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0126

1.6 DEMANDE DE DONS – L'ENTRAIDE FAMILIALE DE SAINT-RÉMI – ANNÉE 2021

ATTENDU la demande de subvention de l'organisme L'Entraide Familiale de Saint-Rémi pour l'année 2021;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 1 000 \$ à l'organisme L'Entraide Familiale de Saint-Rémi pour ses activités durant l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0127

1.7 DEMANDE DE DONS – APPRENDRE EN COEUR – ANNÉE 2021

ATTENDU la demande de subvention de l'organisme Apprendre en cœur pour l'année 2021;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 6 041 \$ à l'organisme Apprendre en cœur pour le Camp d'été Stimulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

21-05-0128

2.1 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS SALARIÉS ÉTUDIANTS - DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - DÉPÔT DE DOCUMENT

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaire, auxiliaires et étudiants au directeur général.

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement en date du 27 avril 2021.

21-05-0129

2.2 APPEL DE CANDIDATURES AC-16-2020 - POSTES DE POMPIER - MM. DAVID-ALEXANDRE TESSIER ET JÉRÔME PAINCHAUD - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU l'appel de candidatures AC-16-2020 pour des postes de pompier au Service de sécurité incendie;

ATTENDU que Messieurs Tessier et Painchaud ont trois (3) mois suivant la présente résolution pour se conformer à une des obligations prévues à la convention collective de l'Association des pompiers de Saint-Rémi, soit d'habiter à dix (10) km à vol d'oiseau de la caserne située au 15, rue Bourdeau;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Michel Drouin, directrice du Service de sécurité incendie;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de messieurs David-Alexandre Tessier et Jérôme Painchaud au poste de pompier pour le Service de sécurité incendie, aux taux horaires prévus à la Convention collective de l'Association des pompiers de Saint-Rémi;

que l'embauche de messieurs Tessier et Painchaud soit effective à la suite de la présentation d'une preuve de résidence à dix (10) km à vol d'oiseau de la caserne située au 15, rue Bourdeau, et ce, dans un délai de trois (3) mois à compter des présentes;

que le non-respect de la condition susmentionnée entraînera automatiquement l'annulation de l'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

21-05-0130

3.1 MARCHÉ MOBILE LA CARAVANE DES CULTURES - AUTORISATION

ATTENDU que la Caravane des Cultures est une initiative du Centre local de Développement des Jardins-de-Napierville (CLD) et sera en fonction de nouveau durant la saison estivale les jeudis midi, dans le stationnement de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon, et les mercredis soir, au parc Jean-Paul Ferdais, dès le 16 mai, et ce, jusqu'au 23 octobre ;

ATTENDU que la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

ATTENDU que monsieur Daniel St-Amand, représentant du CLD, confirme avoir obtenu l'autorisation de la Caisse Desjardins pour l'utilisation de son stationnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour la période estivale 2021, plus précisément au stationnement de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon, les jeudis de 11h30 à 13h30 ainsi qu'au parc Jean-Paul-Ferdais, les mercredis soir de 19h à 20h, et ce, entre le 16 mai et le 23 octobre inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0131

3.2 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATIONS

ATTENDU que deux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont quitté leur siège en avril dernier à la fin de leur second mandat, soit mesdames Marie-Claude Perron et Denise Boyer;

ATTENDU que le CCU doit être composé de cinq (5) membres nommés par le conseil, choisis parmi les résidents de la Ville démontrant leur intérêt pour ce comité;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de pourvoir les postes vacants;

ATTENDU qu'à la suite de la publication d'un avis public, huit (8) citoyens ont soumis leur candidature;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse de ces huit (8) candidatures, une sélection des nouveaux membres du CCU doit être effectuée;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

de remercier mesdames Marie-Claude Perron et Denise Boyer pour leur implication au sein du CCU;

de nommer à titre de membres du CCU de la Ville de Saint-Rémi :

- madame Marie-Josée Landry et monsieur Laurent de Repentigny pour un premier mandat qui débutera en mai 2021;

que les membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme en fonction en date des présentes soient :

Nom	Poste	Échéance du terme	
		1 ^{er} mandat	2 ^e mandat
Line Gravel Carpentier	Membre citoyen	Juillet 2021	Juillet 2023
Ani Sabri	Membre citoyen	Juillet 2021	Juillet 2023
Evelyne Sorel	Membre citoyen	Juillet 2021	Juillet 2023
Marie-Josée Landry	Membre citoyen	Mai 2023	Mai 2025
Laurent de Repentigny	Membre citoyen	Mai 2023	Mai 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0132

3.3 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (OMNIBUS)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur le conseiller Claude Boyer, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V654-2021-17 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Omnibus).

- dépose le premier projet de règlement intitulé : Règlement numéro V654-2021-17 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Omnibus).

21-05-0133

3.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (OMNIBUS)

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021 en référence au règlement numéro V654-2021-17 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Omnibus);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

que le premier projet de règlement intitulé : Premier projet de règlement numéro V654-2021-17 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Omnibus), soit adopté et soit soumis à une consultation écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

que soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à cet effet il publie l'avis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0134

3.5 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (PUITS EN MILIEU URBAIN)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Madame la conseillère Marie-Dominique Fortin, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V654-2021-18 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Puits en milieu urbain).
- dépose le projet de règlement intitulé : Règlement numéro V654-2021-18 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Puits en milieu urbain).

21-05-0135

3.6 ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (PUITS EN MILIEU URBAIN)

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021 en référence au règlement numéro V654-2021-18 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Puits en milieu urbain);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le projet de règlement intitulé : Projet de règlement numéro V654-2021-18 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Puits en milieu urbain), soit adopté et soit soumis à une consultation écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

que soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à cet effet il publie l'avis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0136

3.7 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V709-2021-00 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V439-03

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Madame la conseillère Annie Payant, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V709-2021-00 sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville et remplaçant le règlement numéro V439-03.
- dépose le projet du règlement intitulé : Règlement numéro V709-2021-00 sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville et remplaçant le règlement numéro V439-03.

21-05-0137

3.8 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX RELATIFS À LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE TENUE DU 23 AVRIL AU 10 MAI 2021

ATTENDU qu'en vertu des arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite;

Le greffier dépose le procès-verbal relatif à la consultation publique écrite ayant eu lieu du 23 avril au 10 mai 2021, concernant les projets de règlement numéros V643-2021-02, V654-2021-16 et le premier projet du règlement numéro V654-2021-15.

21-05-0138

3.9 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V643-2021-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V643-2016-00 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS ET SON AMENDEMENT (CONCORDANCE AU SADR)

ATTENDU le dépôt du projet de règlement numéro V643-2021-02 lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

ATTENDU la tenue d'une consultation écrite tenue du 23 avril au 10 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le règlement intitulé : Règlement numéro V643-2021-02 amendant le règlement V643-2016-00 relatif aux usages conditionnels et son amendement (Concordance au SADR), soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0139

3.10 ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ZONE AR.03)

ATTENDU l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui décrète que le Conseil de la municipalité adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

ATTENDU le dépôt du premier projet de règlement numéro V654-2021-15 lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

ATTENDU que ce second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

ATTENDU la tenue d'une consultation écrite tenue du 23 avril au 10 mai 2021;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du greffier relatif à la consultation écrite et la tenue de celle-ci conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU que depuis le dépôt du premier projet de règlement, des modifications ont été apportées à la grille des spécifications de la zone AR.03 jointe à l'annexe B du règlement numéro V654-2021-15;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le second projet de règlement intitulé : Second projet de règlement numéro V654-2021-15 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone AR.03), soit adopté avec les modifications apportées la grille des spécifications de la zone AR.03 de son annexe B;

que soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la tenue d'un registre et du processus d'approbation référendaire et qu'à cet effet il publie l'avis requis, le tout en conformité avec les arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0140

3.11 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (CONCORDANCE AU SADR)

ATTENDU le dépôt du projet de règlement numéro V654-2021-16 lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

ATTENDU la tenue d'une consultation écrite tenue du 23 avril au 10 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le règlement intitulé : Règlement numéro V654-2021-16 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Concordance au SADR), soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0141

3.12 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2021-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET SON AMENDEMENT (TARIFICATION URBANISME)

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021 en référence au règlement numéro V700-2021-02 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux et son amendement (Tarification urbanisme);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

que le règlement intitulé : Règlement numéro V700-2021-02 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux et son amendement (Tarification urbanisme), soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

21-05-0142

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS D'AVRIL 2021 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois d'avril 2021 des comptes à payer au montant de 604 078,27 \$ et des chèques à ratifier au montant de 484 130,47 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière

21-05-0143

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS PAR LA MAIRESSE (ARTICLES 105.1 ET 105.2.2 LCV)

La directrice du Service des finances et trésorière dépose le rapport financier de la Ville de Saint-Rémi ainsi que celui de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, le tout en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

21-05-0144

4.3 MISE À JOUR DES AFFECTATIONS DE SURPLUS À DIVERS PROJETS AINSI QUE DU SURPLUS NON AFFECTÉ

ATTENDU que le conseil municipal a adopté en décembre 2020 un programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU la résolution numéro 20-12-0729 concernant la création d'un surplus affecté à divers projets;

ATTENDU qu'il y a des sommes provenant du surplus affecté à divers projets qui doivent être retournées vers le surplus non affecté;

ATTENDU qu'il y a un montant déjà affecté au projet du parc aux quatre vents - jeux d'eau qui doit être retourné dans le surplus non affecté puisque le projet ne sera pas réalisé cette année;

ATTENDU qu'un virement vers le surplus non affecté est nécessaire;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

d'autoriser un virement de 550 000 \$ du surplus affecté à divers projets vers le surplus non affecté, le tout de la façon suivante:

Année du projet	Description	Provenance de	Retour vers	Montant
2021	Parc du Citoyen - Mobiliers urbains (section pavillon)	Surplus affecté à divers projets	Surplus non affecté	50 000,00 \$
2021	Parc aux quatre vents - Jeux d'eau (annulé pour 2021)	Affectation déjà faite au projet (projet 20-24)	Surplus non affecté	475 000,00 \$
2021	Cylindres d'appareils respiratoires (14)	Surplus affecté à divers projets	Surplus non affecté	25 000,00 \$
Total à retourner vers le surplus non affecté				550 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0145

4.4 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - FOURNITURE ET POSE D'ÉCLAIRAGE SOLAIRE AU SOL POUR DIVERSES PISTES CYCLABLES

ATTENDU le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2022-2023 de la Ville de Saint-Rémi dans lequel le conseil municipal démontre son intérêt à procéder à la revitalisation de diverses pistes cyclables situées sur le territoire de la Ville;

ATTENDU le désir du Conseil d'offrir, aux utilisateurs de diverses pistes cyclables, une meilleure visibilité et un accès prolongé à ces pistes cyclables;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Équipements Halt Inc. pour Fourniture et pose d'éclairage solaire au sol pour diverses pistes cyclables au montant de 80 492,50 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'en conformité avec le 2e paragraphe de l'article 11.1.2 du règlement sur la gestion contractuelle portant le numéro V671-2018-00, le Conseil peut, par résolution, autoriser la conclusion d'un contrat dont la valeur varie entre 50 000,01 \$ et 99 999,99 \$ de gré à gré;

ATTENDU qu'aucun fournisseur n'a proposé de comparable après la publication d'un avis d'intention par madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et assistante-trésorière;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par le surplus affecté à divers projets;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Équipements Halt Inc. pour la Fourniture et la pose d'éclairage solaire au sol pour diverses pistes cyclables d'un montant de 80 492,50 \$, taxes en sus;

d'autoriser l'affectation d'un montant de 80 492.50 \$ plus cinquante pour cent (50 %) de la TVQ provenant du surplus affecté à divers projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0146

4.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V701-2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V701-2020-00 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 255 244 \$

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance extraordinaire du 10 mai 2021 en référence au règlement numéro V701-2021-01 modifiant le règlement numéro V701-2020-00 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 255 244 \$, portant le total de la dépense et l'emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction à la somme de 14 474 794 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le règlement intitulé : Règlement numéro V701-2021-01 modifiant le règlement numéro V701-2020-00 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 255 244 \$, portant le total de la dépense et l'emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction à la somme de 14 474 794 \$, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

21-05-0147

5.1 RECENSEMENT 2021 - APPUI

ATTENDU que le gouvernement fédéral procédera, dès le mois de mai 2021, au recensement de la population canadienne;

ATTENDU que les efforts pour encourager les résidents de la ville à remplir leur questionnaire du recensement auront une incidence directe sur la collecte des données nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

ATTENDU que le conseil municipal désire exprimer son soutien au recensement 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0148

5.2 ACQUISITION DU LOT 4 459 024 (MILIEU HUMIDE) - AUTORISATION

ATTENDU que la Ville, entre les années 2008 à 2011, projetait d'étendre son parc industriel jusqu'aux limites du lot 4 459 024 afin de créer la phase 2-B;

ATTENDU le rapport de caractérisation rédigé par M. Steve Therrien de la firme Biome, daté du mois de juin 2011, soulignant l'importance au point de vue écologique du milieu humide situé à l'endroit où la Ville désirait établir la phase 2-B de son parc industriel;

ATTENDU l'impossibilité d'utiliser cette partie du territoire de la Ville à d'autres fins que pour un usage récréationnel;

ATTENDU le changement de zonage effectué par la Ville en janvier 2012, faisant passer cette partie du territoire de la Ville, incluant le lot 4 459 024, d'une zone industrielle à une zone récréationnelle;

ATTENDU que ce changement de zonage donna naissance à un litige entre les propriétaires dudit lot et la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU le dépôt, en janvier 2016, d'une poursuite contre la Ville par les propriétaires dudit lot pour la somme de 770 514 \$;

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure condamnant la Ville à payer, aux propriétaires du lot, la somme de 480 950 \$;

ATTENDU que la Ville a porté en appel le jugement de la cour de première instance;

ATTENDU l'arrêt de la Cour d'appel, rendu en date du 21 avril 2021, réduisant le montant de la condamnation à la somme de 190 400 \$ avec intérêts au taux légal et indemnité additionnelle;

ATTENDU l'obligation pour la Ville de faire l'acquisition du lot 4 459 024 au montant mentionné dans le précédent attendu;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par le surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser :

- la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale à signer tous les documents nécessaires afin d'effectuer l'acquisition du lot 4 459 024;

- l'affectation de la somme de 287 951,36 \$ du surplus non affecté;

de mandater Me Mélanie Lépine, notaire, pour la préparation de l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0149

5.3 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 19-01-0017 INTITULÉE : DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN - ÉNERGIR (PARTIE DU LOT 4 940 530)

ATTENDU que lors de la séance du 21 janvier 2019, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 19-01-0017 intitulée: Demande d'acquisition de terrain - Énergir (partie du lot 4 940 530);

ATTENDU que ladite résolution fait mention d'une demande d'acquisition d'un terrain municipal par Énergir, d'une superficie de 255 mètres carrés, tel que montré sur le plan d'option préparé par monsieur Frédéric Belleville, arpenteur-géomètre de la firme Bérard Tremblay, le 6 décembre 2018 sous sa minute 3549;

ATTENDU que depuis l'adoption de la résolution numéro 19-01-0017, une modification a été apportée à la superficie du terrain municipal faisant l'objet de la demande d'acquisition;

ATTENDU que la nouvelle superficie de la partie du lot numéro 4 490 530 qui fera l'objet d'une vente en faveur d'Énergir sera de 247 mètres carrés, tel que tel que montré sur le plan préparé par monsieur Frédéric Belleville, arpenteur-géomètre de la firme Bérard Tremblay, le 27 avril 2021 sous sa minute 6020;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer la greffière par le greffier dans la liste des personnes autorisées à signer les documents nécessaires en lien avec la vente de la partie de lot, car depuis l'adoption de ladite résolution madame Diane Soucy, anciennement greffière, a pris sa retraite et que Me Patrice de Repentigny l'a remplacée;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'amender la résolution numéro 19-01-0017 afin que le Conseil autorise la vente d'une partie du lot 4 940 530 à Énergir, d'une superficie d'environ 247 mètres carrés, tel que tel que montré sur le plan préparé par monsieur Frédéric Belleville, arpenteur-géomètre de la firme Bérard Tremblay, le 27 avril 2021 sous sa minute 6020;

d'autoriser le greffier à cosigner tous les documents nécessaires en lien avec la vente de la partie de lot numéro 4 940 530.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0150

5.4 ENTENTE AVEC LE GRAME - SUBVENTION DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES- AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE PAIEMENT

ATTENDU le désir du conseil municipal de mettre en place un programme de subvention visant les produits d'hygiène personnelle durables;

ATTENDU la réception de l'offre de participation à un programme de subvention visant à financer l'achat de produits d'hygiène personnelle durables faite par le Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME);

ATTENDU que le GRAME offre à la Ville de mettre en place ce genre de programme de subvention et d'en assurer sa gestion;

ATTENDU que pour chaque tranche de 500 \$ accordé par la Ville audit programme, le GRAME donne 1 000 \$ afin bonifier le nombre de subventions possible;

ATTENDU qu'il y a lieu d'encourager les bonnes pratiques environnementales des Saint-Rémoises et des Saint-Rémois et de favoriser la réduction des déchets;

ATTENDU que cette entente s'inscrit dans les objectifs du Plan d'action en développement durable (PADD) adopté par le Conseil;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser :

la signature de l'entente avec le GRAME; et

le versement d'une somme de 1 000 \$ à l'organisme afin d'offrir le programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables aux résidents de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0151

**5.5 ENTENTE DE PARTENARIAT *POINT DE DÉPÔT OFFICIEL* AVEC L'ARPE-QUÉBEC -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU qu'en avril 2016 la Ville de Saint-Rémi convenait d'une entente pour une durée indéterminée avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) relativement à la récupération de produits électronique à son Écocentre;

ATTENDU la nouvelle entente de partenariat soumise par l'ARPE-Québec, visant à simplifier la gestion des changements relatifs à nos activités et à optimiser le transport des produits et de mieux refléter la réalité des points de dépôt officiels;

ATTENDU que la Ville souhaite maintenir son partenariat avec l'ARPE-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'autoriser la signature de la nouvelle entente de partenariat *Point de dépôt officiel* d'une durée indéterminée relativement à la récupération de produits électroniques à son Écocentre avec l'ARPE-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-05-0152

5.6 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE DES RESSOURCES-CADRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, la ville de Saint-Rémi ainsi que les municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde et Saint-Édouard désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage de ressources-cadres en sécurité incendie ;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Rémi a bien pris connaissance des documents déposés lors de la présentation du 7 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

d'autoriser la conclusion d'une entente relative au partage de ressources-cadres en sécurité incendie avec les municipalités de Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Sainte-Clotilde et Saint-Édouard.

que la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence la directrice générale, soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

21-05-0153

12 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse remercie les bénévoles qui, malgré la pandémie, ont continué à offrir leur aide et leur temps à la communauté. Elle ajoute qu'en guise de remerciement, la Ville offrira à chaque bénévole une carte cadeau provenant d'un commerce situé à Saint-Rémi afin de favoriser l'achat local;

Elle rappelle que les inscriptions pour le soccer se termineront le 21 mai et que la Ville est en attente des directives de la santé publique afin de préciser le déroulement cette activité durant la saison estivale 2021. Également, elle confirme que le camp de jour aura lieu et que la date limite d'inscription à cette activité est le 4 juin 2021;

En terminant, c'est avec plaisir que madame la mairesse confirme que le centre communautaire servira de centre permanent de vaccination (COVID-19), et ce, dès le mercredi 19 mai. De plus, elle encourage la population à se faire vacciner.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions qui ont été reçues par courriel.

21-05-0154

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M^e Patrice de Repentigny, notaire
Greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 17 MAI 2021
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 18 mai 2021.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 18 mai 2021.

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière**